

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 juin 2009

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Attention : Dépôt des questions orales jusqu'à 17 heures.

Groupe thématique des affaires européennes et transfrontalières, de 12h15 à 13h45 à la salle des Armoiries.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président rend hommage à M. René Payot, ancien Président du Grand Conseil, décédé la semaine passée.			
	2.	Dépôts Question écrite: Roger Saugy; Postulats: Bernard Borel et consorts; Anne Papilloud et consorts; Catherine Labouchère et consorts.			
RENV-CE	3.	(09_INT_255) Interpellation Jacques Nicolet demandant, au sujet de la publicité de l'ECA, qui des assurés ou des sociétés mandatés pour la gestion de cette campagne, sont les vrais gagnants. (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	4.	(09_INT_256) Interpellation Valérie Schwaar et consorts demandant si le canton de Vaud s'engagera pour éviter une Grande vadrouille des cinéastes vaudois. (Ne souhaite pas développer)			
OA	5.	(143) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à l'octroi de la garantie pour des emprunts et des prêts d'institutions accueillant des personnes en situation de handicap et des mineurs placés par le Service de la protection de la jeunesse(1er débat) Entrée en matière est acceptée à l'unanimité. Art. 1 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 88 oui, 2 non et 6 abstentions (majorité des deux tiers requise). (2ème débat): art. 1 accepté. En vote final, le projet de décret est adopté par 105 oui, soit à l'unanimité.	DFJC.	Payot F.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	6.	<p>(112) Exposé des motifs et projet de loi sur la formation professionnelle (LVFPR) et projet de loi modifiant la loi du 27 mars 2007 sur les préfets et les préfectures (LPréf) et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les motions :</p> <p>Alain Gilliéron et consorts sur la mise en place par le CE de conditions-cadre, permettant aux entreprises vaudoises de bénéficier d'un soutien à la création de places d'arrentissages</p> <p>Jean Schmutz pour une véritable évolution de la formation prof. par apprentissage dans le Canton de Vaud ou la formation professionnelle en mutation</p> <p>Gérard Dyens demandant au CE de promouvoir et d'encourager une action coordonnée contre le chômage et la marginalisation des jeunes dont le degré de formation au terme de leur scolarité compromet les chances d'insertion professionnelle</p> <p>Odile Jaeger et consorts pour une validation des acquis professionnels en vue de l'obtention d'un CFC sur les postulats :</p> <p>Olivier Feller demandant au CE d'envisager, en collaboration avec les partenaires sociaux, la création d'une plate-forme permanente d'information et de coordination entre les entreprises proposant des places de stages et d'apprentissage et les institutions de formation et d'insertion professionnelle</p> <p>Irène Gardiol et consorts sur la formation des adultes dans le Canton de Vaud</p> <p>Jean-Pierre Grin demandant au CE de prendre des mesures urgentes pour revaloriser la formation professionnelle en entreprises (système "dual")</p> <p>Bernard Borel et consorts demandant au CE une amélioration de la surveillance de l'apprentissage dual</p> <p>Odile Jaeger Lanore et consorts pour la valorisation et le développement des filières de formation professionnelle et Réponses du Conseil d'Etat aux interpellations :</p> <p>Gérard Dyens et consorts demandant au CE de renseigner le GC sur les études en cours dans le domaine de la formation professionnelle : Planification des infrastructures Noël Crausaz - formation prof. Apprentis(es). (Suite des débats)(1er débat)</p> <p>(Suite des débats, 1er débat): art. 12bis: amdt com (non) est opposé au sous-amdt Bottlang-Pittet (oui): l'amdt Bottlang-Pittet est préféré par 79 oui, 54 non et 1 abstention. Art. 12bis nouveau accepté par 87 oui, 44 non</p>	DFJC.	Chevalley C. (Majorité), Junod G. (Minorité)	

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 juin 2009

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		et 5 abstentions. Art. 13 accepté. Art. 14: amdt com accepté par 83 oui, 38 non et 9 abstentions. Art. 14 amendé accepté. Art. 15 accepté. Art. 16: amdt com accepté à l'unanimité. Art. 16 amendé accepté. Art. 17 et 18 acceptés. Art. 19: amdt com accepté. Art. 19 amendé accepté. Art. 20 à 32 acceptés. Art. 32bis: amdt com accepté. Art. 33 à 39 acceptés. Art. 40: amdt com accepté par 92 oui, 39 non et 1 abstention. Art. 40 amendé accepté. Art. 41 à 44 acceptés. Art. 45: amdt com accepté. Art. 45 amendé accepté. Art. 46 à 52 acceptés. Art. 53: amdt Deriaz accepté par 80 oui, 31 non et 3 abstentions. Art. 53 amendé accepté avec qqs avis contraires et abstentions. Art. 54 à 57 acceptés. Art. 58 al. 1: amdt com (non) est opposé au sous-amdt Rau (oui): le sous-amdt Rau est préféré par 96 oui, 6 non et 9 abstentions. Art. 58 al. 2: amdt com est accepté. Art. 58 amendé accepté. Art. 59 à 66 acceptés. Art. 67: amdt com accepté. Art. 67 amendé accepté. Art. 68 à 86 acceptés. Art. 87: amdts com acceptés. Art. 87 amendé accepté. Art. 88 accepté.			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	7.	<p>(167) Exposé des motifs et projet de décret prolongeant d'un an le délai pour soumettre l'initiative "Ecole 2010 : sauver l'école" au vote populaire (1er débat)</p> <p>(suite du point précédent (112): Art. 89: amdt Dolivo refusé par 61 non, 39 oui et 10 abstentions. Art. 89 non amendé accepté. Art. 90 al. 2: amdt com (non) est opposé au sous-amdt Rau (oui): l'amdt com est préféré par 64 non, 43 oui et 6 abstentions. Art. 90 amendé accepté. Art. 91 à 95 acceptés. Art. 96: amdt com accepté. Art. 96 amendé accepté. Art. 97 accepté. Art. 98, 98a, 98b, 98c et 99 nouveaux: amdts com tous acceptés. Art. 100 à 106 acceptés. Art. 107: amdt com accepté. Art. 107 amendé accepté. Art. 108 à 126 acceptés. Art. 127: amdt com accepté. Art. 127 amendé accepté. Art. 128: amdt com accepté. Art. 128 amendé accepté. Art. 129: amdt com accepté. Art. 129 amendé accepté. Art. 130 accepté. Art. 131: amdt com accepté par 79 oui et 38 non. Art. 131 amendé accepté avec qqs avis contraires. Art. 132 à 135 acceptés. Art. 136: amdt com accepté. Art. 136 amendé accepté. Art. 137 et 138 acceptés. Art. 139: amdt com accepté. Art. 139 amendé accepté. Art. 140 à 146 acceptés. Art. 147: amdt com accepté. Art. 147 amendé accepté. Art. 148 accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>(1er débat, 167): Entrée en matière est acceptée. Art. 1 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 91 oui, 4 non et 11 abstentions (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat): art. 1 accepté. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité.</p>	DFJC.	Baehler Bech A.	
OA	8.	<p>(155) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le bilan de l'Office de perfectionnement scolaire, transition et insertion professionnelle (OPTI) après trois années de fonctionnement (2004 - 2007) et réponse du CE à l'interpellation Olivier Feller et consorts des groupes radical et libéral - Organisation de l'OPTI : le Grand Conseil est-il dessaisi de ses compétences législatives</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées (acceptation du rapport). La réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Feller est traitée.</p>	DFJC.	Labouchère C.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	9.	(09_INT_179) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques-André Haury demandant au Conseil d'Etat de se prononcer sur l'avenir de la formation des pasteurs dans notre Canton	DFJC.		
RENV-CE	10.	(09_INT_181) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Gfeller et consorts demandant le point de vue du Conseil d'Etat sur la possible perte d'un patrimoine radiophonique vaudois Détermination Olivier Gfeller à la suite de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation est acceptée par 56 oui, 33 non et 10 abstentions. Consistant en un voeu, la détermination est renvoyée au Conseil d'Etat.	DFJC.		
OA	11.	(154) Exposé des motifs et projets de lois modifiant : - la loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) - la loi du 11 septembre 1973 sur l'aide aux études et à la formation professionnelles (LAEF) - la loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs (LProMin) - la loi du 17 septembre 1985 sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS)(2ème débat) (2ème débat): tous les articles des 4 projets de loi sont acceptés à l'unanimité. En vote final, les 4 projets de loi sont acceptés à l'unanimité sans discussion.	DSAS.	Jaquet-Berger C.	
OA	12.	(159) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Catherine Roulet et consorts - Pour une politique favorisant le maintien et l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap. Les conclusions du rapport de la commission (acceptation du rapport) sont adoptées à l'unanimité.	DSAS.	Brélaz F.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 2 juin 2009

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	13.	(09_PET_028) Pétition de la Société vaudoise de médecine intitulée - SAUVONS LA MEDECINE Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées. La pétition est partiellement prise en considération et renvoyée au Conseil d'Etat avec qqs avis contraires et une abstention.	DSAS	Schwab C.	

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :